



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

Bid Receiving/Réception des sousmissions
Procurement & Contracting Services
c/o Commissionaires, F Division
6101 Dewdney Ave
Regina, SK S4P 3K7

Fax No. - No de FAX:
(306) 780-5232

**SOLICITATION
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaries :

THIS DOCUMENT DOES NOT CONTAIN A SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT NE COMPORTE PAS UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Title – Sujet: : Fourniture et installation de panneaux de surveillance d'alarme d'incendie et services de surveillance mensuels, à de multiples emplacements en Saskatchewan		Date 12 mars 2017
Solicitation No. – N° de l'invitation M5000-18-2940/A PW-18-00814933		Amendment No. – N° de la modification 002
Client Reference No. - No. De Référence du Client 201802940		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At /à :	14 :00	CST (Central Standard Time) HNC (Heure Normale du Centre)
On / le :	28 mars 2018	
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes		
Instructions See herein — Voir aux présentes		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Teresa Hengen, Procurement Officer		
Telephone No. – No. de téléphone 639-625-3449		Facsimile No. – No. de télécopieur 306-780-85232
Delivery Required – Livraison exigée		Delivery Offered – Livraison proposée
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:		
Telephone No. – No. de téléphone		Facsimile No. – No. de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature		Date



La présente modification vise à, réponse en rouge:

DDP M5000-18-2940/A

PW-18-00814933 Fourniture et installation de panneaux de surveillance d'alarme d'incendie

Addenda n° 1 – Réponses aux questions

1. Les spécifications du projet exigent une connexion à la salle de contrôle de la sécurité à l'aide d'un transmetteur cellulaire. Le fournisseur, qui facilite une communication homologuée par les ULC à l'aide d'un transmetteur cellulaire, utilise des cartes SIM qui fonctionnent sur le réseau cellulaire de Rogers dans les unités de transmission. Le réseau cellulaire de Rogers n'offre pas de couverture dans la majorité des emplacements qui figurent à l'annexe 1. Si on consulte la carte de couverture de Rogers, il semble que 47 emplacements ne sont pas couverts, et nous ne pouvons pas garantir qu'un amplificateur de signal permettrait d'offrir une couverture. Y a-t-il une solution de rechange qui serait acceptable dans ces emplacements, comme une ligne terrestre/un transmetteur IP?

La solution indiquée au paragraphe 2.4.7 de la section 28 31 02 est la seule solution acceptable avec une ligne téléphonique terrestre et un transmetteur cellulaire.

2. Pour qu'un certificat ULC soit délivré à l'égard d'une installation, il faut que le point de service puisse assurer un temps de réponse de quatre heures. En raison de la distance qu'il faut parcourir pour se rendre à certains points de service éloignés, il n'est pas possible d'assurer un temps de réponse de quatre heures. Par conséquent, un certificat n'a pas pu être délivré, est-ce acceptable?

La GRC reconnaît qu'il n'est pas toujours possible de respecter le temps de réponse de quatre heures; toutefois, l'ingénieur de sécurité incendie de la GRC acceptera cette condition dans la mesure où le fournisseur en informe le service d'incendie local et qu'il les met au courant de la situation et du délai de réparation estimé.

3. Selon le paragraphe 3.1.1 de la section 28 31 02, le système doit faire l'objet d'un contrôle générique et non exclusif. Les ULC exigent que le panneau de surveillance d'alarme d'incendie soit doté d'un mécanisme de verrouillage à code lié au système, afin que seul l'installateur homologué par les ULC puisse accéder à la programmation du système. Par conséquent, nous ne pouvons pas laisser le système « déverrouillé » de sorte que la programmation puisse être modifiée pour qu'il y ait communication avec une autre installation de surveillance. De plus, si la GRC annulait le contrat de surveillance avec l'entrepreneur en installation homologué par les ULC, le certificat ULC serait immédiatement invalide. Cette section peut-elle être retirée des spécifications?

Supprimer le paragraphe 3.1.1 de la section 28 31 02.

4. Selon le paragraphe 3.1.5 de la section 28 31 02, l'entrepreneur doit prendre des dispositions avec le fournisseur de services téléphoniques en ce qui concerne la connexion de la ligne terrestre au panneau



de surveillance et les frais mensuels pour la location d'une ligne téléphonique. D'après notre expérience, le fournisseur de services téléphoniques (Sasktel) ne prendra aucune disposition concernant les services dans le bâtiment ni ne discutera de location de lignes ou d'information avec une personne autre que le propriétaire du bâtiment ou l'organisation qui est responsable du service téléphonique. Je m'attends à ce qu'il y ait encore moins de flexibilité puisque le propriétaire du bâtiment est la GRC. De plus, on nous a informés par le passé qu'il n'était pas possible de facturer les lignes à un tiers. Cette exigence peut-elle être retirée des spécifications?

Supprimer le paragraphe 3.1.5 de la section 28 31 02. La GRC offrira les lignes téléphoniques supplémentaires requises; toutefois, l'entrepreneur doit aider la GRC en ce qui a trait à la coordination de l'installation de ces lignes téléphoniques requises et de leur emplacement.

5. Selon les exigences des ULC, aucune pièce non homologuée par les ULC ne peut être installée à l'intérieur du panneau d'alarme d'incendie. À l'occasion, un entrepreneur peut installer de l'équipement non homologué par les ULC, comme des relais pour le déverrouillage des portes ou l'arrêt des ventilateurs, à l'intérieur du panneau d'alarme d'incendie. Dans de tels cas, il est nécessaire de retirer ces dispositifs du panneau d'alarme d'incendie pour obtenir la certification ULC. Si nous constatons que ces dispositifs sont nécessaires en raison de lacunes préexistantes touchant l'installation du panneau d'alarme d'incendie, la GRC approuverait-elle les frais supplémentaires nécessaires pour corriger les lacunes?

Les situations décrites plus haut seront examinées au cas par cas et seront réglées à ce moment-là, au besoin.

6. Si le panneau d'alarme-incendie en place ne possède pas les contacts nécessaires pour assurer la connexion au panneau de surveillance d'alarme d'incendie (relais d'alarme-incendie, relais de panne, relais de supervision), la GRC approuverait-elle les frais supplémentaires pour installer les relais nécessaires?

Les situations décrites plus haut seront examinées au cas par cas et seront réglées à ce moment-là, au besoin.

7. Le paragraphe 3.3.1 de la section 28 31 02 exige qu'un représentant autorisé par l'usine du fabricant vérifie le panneau d'alarme-incendie après l'installation du panneau de surveillance d'alarme d'incendie. Cela n'est habituellement pas obligatoire si vous ne modifiez pas le panneau d'alarme d'incendie et que vous ne faites que le connecter aux contacts de relais. Est-il possible d'exiger un technicien en alarme d'incendie certifié par l'ACAI plutôt qu'un représentant du fabricant?

La spécification est claire, la GRC doit faire révérifier le système par un représentant autorisé de l'usine du fabricant, conformément au paragraphe 3.3.1 de la section 28 31 02.

8. Certains des emplacements figurant à l'annexe 1 n'ont pas de panneau d'alarme-incendie et ne possèdent qu'un panneau d'alarme-incendie à 3 fils de 120 volts. Ces systèmes ne sont pas dotés de contacts de relais pour assurer la connexion du panneau de surveillance au système de surveillance



d'incendie et ne peuvent pas respecter les exigences des ULC en matière de surveillance d'alarme d'incendie. Veuillez nous dire de quelle manière vous comptez régler ce problème.

Les emplacements suivants seront dotés de nouveaux systèmes d'alarme-incendie qui seront installés dans le cadre d'un contrat distinct :

- Carrot River;
- Île-à-la-Crosse;
- Patuanak;
- Sandy Bay;
- Stanley Mission.

Une fois que les nouveaux systèmes auront été installés, nous exigerons que les emplacements mentionnés plus haut soient également inclus dans le contrat général de surveillance. Ainsi, l'entrepreneur devra permettre l'installation de l'équipement de surveillance requis à ces emplacements.

9. En ce qui concerne le document intitulé **ULC Monitoring Detail**, je m'interroge à propos des éléments suivants :

- Point 8 – Conduit du panneau d'alarme-incendie au panneau de surveillance d'alarme d'incendie.
 - Les spécifications exigent du câblage et des conduits de type TEM.
 - Est-ce qu'un conduit métallique flexible doté d'un câblage interne approprié est une méthode de câblage acceptable?

Oui, l'utilisation d'un conduit métallique flexible est acceptable.

- Point 10 – Conduit du panneau électrique au panneau de surveillance d'alarme d'incendie.
 - Les spécifications exigent des conduits de type TEM et des conducteurs appropriés.
 - Est-ce qu'un câble électrique armé est acceptable?

Le TEM est préférable, mais le câble armé sera examiné au cas par cas.



10. En ce qui concerne le document qui fait **référence à l'emplacement des systèmes**, je m'interroge à propos des éléments suivants :

a. Région du Nord

i. Carrot River 245, 2^e Rue

1. Système existant – avertisseur de fumée de 120 volts

a. Puisqu'ils ont perdu leur fonctionnalité durant une panne d'électricité et que le système proposé est assorti d'une batterie de secours de 24 heures capable de faire fonctionner un système de détection, peut-on envisager la possibilité de reconfigurer le câblage et de remplacer les détecteurs par un modèle qui peut être relié au panneau de surveillance?

Voir la réponse à la question n° 8 plus haut.

b. De plus, le système de 120 volts en place n'est pas surveillé et ne peut pas émettre de signal de dérangement; sa reconfiguration/son remplacement permettrait donc des procédures de secours ET de surveillance adéquates.

Voir la réponse à la question n° 8 plus haut.

ii. Île-à-la-Crosse Parcelle 6, av. Lajeunesse, boîte postale 40

1. Système existant – Système à 3 fils de 120 volts

a. Puisqu'ils ont perdu leur fonctionnalité durant une panne d'électricité et que le système proposé est assorti d'une batterie de secours de 24 heures capable de faire fonctionner un système de détection, peut-on envisager la possibilité de reconfigurer le câblage et de remplacer les détecteurs par un modèle qui peut être relié au panneau de surveillance?

Voir la réponse à la question n° 8 plus haut.



- b. Les appareils sous forme d'avertisseur de 12 volts peuvent être ajoutés pour produire un avertissement sonore.

Voir la réponse à la question n° 8 plus haut.

- c. De plus, le système à 3 fils de 120 volts existant n'est pas surveillé, donc le système ne peut pas produire de signal de dérangement; sa reconfiguration/son remplacement permettrait des procédures de secours ET de surveillance adéquates pour une partie ou l'ensemble du système de détection (selon la méthode de câblage existante).

Voir la réponse à la question n° 8 plus haut.

iii. Patuanak 102, 1^{re} Rue

1. Système existant – Détecteurs de fumée câblés

- a. Le document n'indique pas le type de détecteurs de fumée, nous allons donc présumer qu'il s'agit du type de 120 volts.

Voir la réponse à la question n° 8 plus haut.

- b. Puisqu'ils ont perdu leur fonctionnalité durant une panne d'électricité et que le système proposé est assorti d'une batterie de secours de 24 heures capable de faire fonctionner un système de détection, peut-on envisager la possibilité de reconfigurer le câblage et de remplacer les détecteurs par un modèle qui peut être relié au panneau de surveillance?

Voir la réponse à la question n° 8 plus haut.

- c. De plus, le système de 120 volts en place n'est pas surveillé et ne peut pas émettre de signal de dérangement; sa reconfiguration/son remplacement permettrait donc des procédures de secours ET de surveillance adéquates.

Voir la réponse à la question n° 8 plus haut.



iv. Sandy Bay Terrains 1 et 2, av. Sandy Bay

1. Système existant – Système à 3 fils de 120 volts

- a. Puisqu'ils ont perdu leur fonctionnalité durant une panne d'électricité et que le système proposé est assorti d'une batterie de secours de 24 heures capable de faire fonctionner un système de détection, peut-on envisager la possibilité de reconfigurer le câblage et de remplacer les détecteurs par un modèle qui peut être relié au panneau de surveillance?

Voir la réponse à la question n° 8 plus haut.

- b. Les appareils sous forme d'avertisseur de 12 volts peuvent être ajoutés pour produire un avertissement sonore.

Voir la réponse à la question n° 8 plus haut.

- c. De plus, le système à 3 fils de 120 volts existant n'est pas surveillé, donc le système ne peut pas produire de signal de dérangement; sa reconfiguration/son remplacement permettrait des procédures de secours ET de surveillance adéquates pour une partie ou l'ensemble du système de détection (selon la méthode de câblage existante).

Voir la réponse à la question n° 8 plus haut.

11. En ce qui concerne le document intitulé **Fire Alarm System Monitoring Final**, je m'interroge à propos des éléments suivants :

a. Section 1.1 Exigences relatives à la sécurité

- i. Quelles sont les exigences pour être autorisé à visiter les lieux?

L'entrepreneur sera obligé d'obtenir la cote de sécurité nécessaire conformément aux exigences de la Sous-direction de la sécurité ministérielle de la GRC. Cela supposera de fournir divers renseignements pour le personnel, et de remplir des formulaires et peut-être de procéder à des entrevues individuelles, si nécessaire.



- ii. Serons-nous en mesure de sélectionner les emplacements et d'examiner les systèmes en place et l'infrastructure sans avoir à être autorisé de la manière requise pour travailler sur les lieux une fois le contrat octroyé?

Toutes les visites des lieux demandées avant la soumission seront coordonnées à l'avance avec le chargé de projet de la GRC au cas par cas, et se feront sous la surveillance d'un membre de la GRC.

b. Section 6.4.1 Durée du contrat

- i. Pouvez-vous divulguer les motifs pour les périodes énoncées?

1. Y aura-t-il une possibilité d'offrir de la surveillance (et possiblement des services d'entretien) après la période totale de 4 ans?

La surveillance des systèmes d'alarme d'incendie requise sera examinée avant la fin du présent contrat et fera l'objet d'un nouvel appel d'offres au besoin, à ce moment-là.

2. Avez-vous l'intention d'offrir des services de surveillance à l'interne à un moment donné?

Non.

c. Annexe A

- i. Pouvez-vous préciser les exigences en matière d'installation et de certification?

1. Tous les composants du système doivent porter l'étiquette ULC.

Oui

2. Tous les composants du système doivent être installés conformément à la réglementation appropriée des ULC.

Oui

3. Les systèmes doivent être installés et mis en service par un agent/entrepreneur homologué par les ULC.

Oui



4. Des lettres/certificats doivent attester de l'achèvement et de la vérification en totalité des systèmes.

Oui

5. Les systèmes requièrent une certification ULC, des renouvellements continus et de l'entretien connexe.

Nous exigeons que l'entrepreneur soit homologué par les ULC et qu'il fasse appel aux représentants autorisés de l'usine du fabricant pour la durée du contrat.

- ii. En ce qui concerne les amplificateurs de signal cellulaire, nous aimerions souligner les éléments suivants :
 1. Les amplificateurs de signal sont des systèmes indépendants et leur surveillance ne peut pas être assurée par le système de surveillance.
 - a. La seule façon de prouver le service est de faire en sorte que le négociant procède à des vérifications régulières du niveau de signal en plus des services standards de surveillance.
 2. Les amplificateurs de signal nécessitent qu'une source d'alimentation électrique auxiliaire considérable (UPS ou équivalent) puisse être maintenue pendant 24 heures sans électricité.
 3. Les systèmes cellulaires de secours sont dotés de solutions qui permettent d'assurer diverses fonctionnalités :
 - a. Des trousse d'extension d'antennes spécialement conçues pour les radios cellulaires peuvent être ajoutées aux systèmes
 - b. Ce sont des dispositifs d'amplification de signal approuvés par les ULC
 - c. Ils n'ajoutent pas de charge au système de surveillance existant et peuvent donc respecter l'exigence de réserve minimale de 24 heures



- d. Toute manipulation de l'antenne produira un signal de supervision sous forme de perte de service qui sera signalé à la station de surveillance au moyen d'une voie de communication de rechange
- e. Les antennes sont physiquement conçues pour offrir les améliorations de signal requises dans les régions où les niveaux de signal à l'emplacement du panneau sont inadéquats
- f. **Cette option d'amplification de signal serait-elle autorisée et approuvée?**

Oui, dans la mesure où le système est capable de maintenir un signal de 90 dB. Voir la réponse à la question n° 15 plus bas.

- g. **Les employés sur place seraient-ils prêts à télécharger une application sur leurs appareils mobiles pour avoir un point de référence et savoir quels sites pourraient avoir besoin d'amplifier le signal?**

Non.

- h. **Si ce n'est pas le cas, pourrions-nous établir les besoins au cas par cas et installer les amplificateurs de signal (trousses d'extension) au besoin?**

Oui.

12. En ce qui concerne le document intitulé **17065 Monitoring Specifications**, je m'interroge à propos des éléments suivants :

a. Section 28 31 02 Système multiplex d'alarme-incendie

- i. 2.4.3 fait référence à la configuration du chemin cellulaire et de l'antenne applicable – je présume que cette règle autorise l'utilisation de la trousse d'extension de l'antenne plutôt que de l'amplificateur de signal

Oui. Voir la réponse à la question n° 15 plus bas.



ii. 2.4.7 fait référence à l'exigence actuelle de surveillance minimale des communications passives et des deux chemins

- a. La portée actuelle exige un chemin cellulaire passif (vérification quotidienne seulement) et une ligne téléphonique (vérification quotidienne seulement)
- b. Seriez-vous prêt à utiliser une connexion réseau active puisqu'il n'y a dans ce cas aucune inquiétude à avoir à propos des niveaux de service cellulaire et du travail nécessaire pour préserver ce niveau de service

Non. L'exigence prévoit un système passif.

- i. un réseau actif détectera une perte de service en quatre minutes
- ii. cela peut se faire par le truchement du réseau actuel du bâtiment (isolé par le VLAN ou le VPN) ou de son propre service Internet
- iii. la communication est chiffrée
- iv. la connexion permet le téléchargement et la modification de la programmation du panneau, au besoin, et la ligne téléphonique devient alors facultative

iii. 3.1.1 fait référence aux systèmes non exclusifs.

1. Cela semble essentiellement permettre la prise en charge des services, soit par une autre entreprise spécialisée en système d'alarme, soit au moyen d'une surveillance à l'interne

a. Y a-t-il une prémisses privilégiée à cet égard :

- i. Faire en sorte que les sites puissent télécharger un programme d'accès générique en temps et lieu



- ii. Utiliser un code d'accès d'installateur différent que celui utilisé habituellement à d'autres sites, puis divulguer ce code lorsqu'on en fait la demande
- iii. Permettre aux systèmes d'être réinitialisés, puis reprogrammés et revérifiés par la prochaine entreprise retenue spécialisée en alarme

Voir la réponse à la question n° 3 plus haut.

iv. 3.1.5 fait référence à la configuration de la ligne téléphonique.

- 1. Faut-il que la ligne téléphonique soit spécialisée ou peut-il s'agir d'une ligne partagée utilisée pour un autre service dans le bâtiment? Veuillez noter que le câblage de la ligne partagée fera tout de même en sorte d'accorder la priorité au transmetteur d'alarme. De plus, une ligne partagée peut aussi être utilisée pour le téléchargement de la connectivité, au besoin.
- 2. S'il s'agit d'une ligne distincte, il semble qu'elle sera « détenue et entretenue » par l'entrepreneur spécialisé en système d'alarme. Veuillez confirmer. De plus, **à quel moment la propriété est-elle transférée?**

Voir la réponse à la question n° 4 plus haut.

v. 3.1.7 fait référence aux amplificateurs de signal.

- 1. Comme il a été mentionné plus tôt, il est difficile, voire impossible de surveiller cet appareil.
- 2. Les amplificateurs sont habituellement des systèmes indépendants sur le plan physique et ne peuvent pas être surveillés par le transmetteur d'alarme.
- 3. Si vous devez vérifier le niveau de signal, des interventions manuelles devront être réalisées régulièrement, et les coûts connexes s'ajouteront aux frais de surveillance.



4. Il serait également difficile d'obtenir une source d'alimentation auxiliaire, puisqu'elle devrait être immense pour assurer un service pendant 24 heures.
5. Au lieu de cela, nous recommandons fortement l'utilisation des trouses d'extension d'antennes conçues et approuvées à cette fin :
 - a. elles sont approuvées et conçues par le fabricant
 - b. la réglementation des ULC en autorise l'utilisation
 - c. elles sont conçues pour assurer un meilleur gain de signal
 - d. elles ne requièrent pas d'alimentation supplémentaire pour fonctionner

Voir les réponses à la question n° 11 plus haut et à la question n° 15 plus bas.

vi. 3.3.4 Certificat d'inspection

1. Les exigences semblent être les suivantes :
 - a. Un certificat (ou une lettre?) de vérification et des copies de la feuille de travail de vérification montrant que le système d'alarme-incendie est complet...
 - b. Un certificat (ou une lettre?) de vérification et des copies de la feuille de travail de vérification montrant que l'installation et la mise à l'essai du panneau de surveillance d'alarme d'incendie sont terminées...
 - c. Un certificat/document montrant que le panneau de surveillance d'alarme d'incendie communique avec une agence de surveillance homologuée par les ULC et est surveillé par celle-ci.
 - d. Il ne semble pas y avoir d'exigence selon laquelle les installations nécessitent un certificat ULC (système certifié par les ULC – inspection par les ULC à un moment donné). **Pouvez-vous confirmer que cela n'est pas nécessaire?**



L'objectif n'est pas de faire inspecter les systèmes par les ULC.
L'exigence prévoit que tous les travaux soient réalisés par des techniciens homologués par les ULC et que les systèmes soient vérifiés par les représentants autorisés de l'usine des fabricants d'alarmes-incendies. Voir la réponse à la question n° 7 plus haut.

13. Enfin, j'aimerais confirmer les éléments suivants :

- a. Selon les exigences en matière de surveillance d'alarme d'incendie des ULC (habituellement pour des systèmes homologués), le signal d'alarme doit être reçu par les autorités compétentes dans la minute suivant le déclenchement de l'alarme.
- b. Les signaux de dérangement et de supervision (y compris les signaux d'alimentation et les autres signaux de dérangement du système) nécessitent qu'un représentant des lieux soit appelé dans les cinq minutes suivant le signal.
- c. Les défauts du système (dérangement et surveillance) nécessitent une réparation dans les quatre heures.
 - i. S'il ne s'agit pas d'emplacements homologués par les ULC, allons-nous maintenir ces lignes directrices?

Voir la réponse à la question n° 2 plus haut.
 - ii. Avec qui communiquerons-nous initialement pour nous assurer que les bonnes agences et autorités sont appelées pour les signaux appropriés?

La GRC fournira une liste de coordonnées à l'entrepreneur retenu lors de l'attribution du contrat.
 - iii. Qui est responsable de s'assurer que tous les changements touchant le personnel (réinstallations, etc.) sont consignés et que les changements qui doivent être apportés à la liste de coordonnées sont effectués?

La GRC informera l'entrepreneur de tout changement pendant la durée du contrat.
 - iv. Y aura-t-il une personne ressource principale ou des personnes qui veilleront à ce que ces changements soient communiqués efficacement?



Après l'octroi du contrat, la communication entre l'entrepreneur et la GRC sera assurée par le chargé de projet de la GRC.

14. Il se peut qu'on demande à l'entrepreneur d'inclure la surveillance d'autres installations à l'échelle de la province pendant la durée du contrat, et le taux mensuel de surveillance de ces installations supplémentaires sera semblable à celui des autres installations visées dans le contrat. On demandera à l'entrepreneur des propositions de prix pour la mise en place des changements; si elles sont approuvées, l'autorité contractante modifiera le contrat.
15. Supprimer le paragraphe 3.1.7 de la section 28 31 02 et le remplacer par ce qui suit :
 - Fournir des trousse d'extension d'antennes cellulaires approuvées par les ULC dans les emplacements où le signal cellulaire dans les bâtiments est inférieur à 90 dB pour offrir un signal cellulaire d'au moins 90 dB dans toutes les installations.
16. À la partie C de l'annexe C, Base de paiement, veuillez remplacer l'énoncé « Fourniture et installation d'amplificateurs de signal cellulaire » par « Fourniture et installation de trousse d'extension d'antennes cellulaires ».
17. Dans le document « 17065_e-1_ulc_monitoring_detail », est-ce que la mention « se reporter aux spécifications » aux numéros 1 et 2 renvoie aux documents de la GRC ou à ceux du fabricant et des ULC?

Les spécifications auxquelles on fait référence sont celles fournies par la GRC.

18. *Pouvons-nous* utiliser d'autres moyens de communication homologuée par les ULC, comme un transmetteur Internet, aux emplacements qui n'ont pas de couverture cellulaire? Par exemple, à Turner Lake.

Comme Turner Lake est le seul emplacement sur la liste qui ne possède pas de couverture cellulaire, selon les exigences prévues à la norme ULCS561, deux canaux distincts et non interdépendants doivent être utilisés conformément à la clause 13.3.2. Ainsi, à cet emplacement précis, une deuxième alimentation reliant le socle d'alimentation électrique au panneau de surveillance d'alarme d'incendie devra être installée conformément au présent contrat, et, à cet emplacement uniquement, nous installerons deux lignes terrestres distinctes et indépendantes pour communiquer. La GRC collaborera avec SaskTel pour installer cette deuxième ligne, mais le travail devra être coordonné avec le fournisseur retenu pour le contrat.

19. Est-ce que l'installation d'un panneau d'incendie est requise, dans le cadre de la réponse, aux emplacements qui n'en ont pas? Par exemple, à Carrot River.

Voir la réponse à la question n° 8 plus haut.



20. Dans le document « fire_alarm_system_monitoring_final », à la section 5.1.1 portant sur les dispositions relatives à l'intégrité, il est indiqué que des renseignements devraient être inclus relativement à la Déclaration de condamnation à une infraction (s'il y a lieu), mais on fait référence à l'annexe D, qui est une Demande de paiement progressif. Pourriez-vous préciser quels sont les documents requis pour cette section?

Le document Integrity Request Letter - PSPC Approved_1 est joint séparément. Si le document n'a pas été soumis avec l'appel d'offres, le formulaire sera demandé au soumissionnaire retenu.

21. En ce qui concerne le calendrier d'installation, la GRC exige-t-elle que les installations se fassent pendant toute la durée du contrat de deux ans, ou un échéancier serré est-il requis pour réaliser les installations?

Nous sommes conscients que l'installation des systèmes requis prendra beaucoup de temps. Nous préférons que le travail soit réalisé le plus rapidement possible, mais nous comprenons qu'il pourrait falloir jusqu'à la fin du contrat pour terminer les travaux et assurer le fonctionnement à tous les emplacements figurant sur la liste.